

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/3330  
14 décembre 1954  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 14 DECEMBRE 1954 DU REPRESENTANT PERMANENT DE LA SYRIE AUPRES DES NATIONS UNIES ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien transmettre la présente communication aux membres du Conseil de sécurité.

A la date du 12 décembre 1954, un avion de la "Compagnie aérienne syrienne" avait quitté Damas pour Le Caire via Beyrouth quand il fut intercepté en haute mer par deux chasseurs israéliens à réaction Meteor. Sous la menace du tir, le pilote de l'avion fut obligé de changer de direction et d'atterrir à Lydda, en territoire contrôlé par les autorités israéliennes. L'appareil civil syrien effectuait un vol sur une ligne régulière; il avait à bord, outre les membres de l'équipage, cinq passagers, dont deux femmes et un citoyen américain. L'incident s'est produit à une distance très éloignée de la côte palestinienne.

L'attention de tous les Membres des Nations Unies est attirée sur la gravité des agissements des autorités israéliennes qui constituent une violation flagrante des dispositions de la Convention d'armistice syro-israélienne. Aucune norme du droit international public ne permet de s'attaquer à un appareil aérien survolant la haute mer. Le principe de la liberté de la navigation maritime et aérienne est universellement reconnu. Porter atteinte à ce principe c'est commettre un acte de banditisme et de piraterie.

La Commission mixte d'armistice syro-israélienne a été saisie de la plainte syrienne contre les agissements inqualifiables des autorités israéliennes. On ne saurait trop insister sur les conséquences fâcheuses que ne manquerait pas de produire l'incident. En tout cas, une enquête urgente a été demandée ainsi que la libération immédiate de l'avion, des membres de l'équipage et des passagers.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

(Signé) : Rafik Asha

Représentant permanent de la Syrie  
auprès des Nations Unies